



Conseil communautaire de l'Agglomération du Grand Sénonais

**TOME 3 - PROCES-VERBAL
Conseil communautaire
Lundi 18 mai 2026**

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance
Adoption de l'ordre du jour de la séance

I. VIE INSTITUTIONNELLE

- 01. VIE INSTITUTIONNELLE – Délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau – Modification
- 02. VIE INSTITUTIONNELLE – Débat et délibération sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre l'Agglomération du Grand Sénonais et ses communes membres
- 03. VIE INSTITUTIONNELLE – Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire
- 04. VIE INSTITUTIONNELLE – Stratégie et pilotage – Lancement de la démarche d'élaboration du Projet de territoire du Grand Sénonais

II. FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 05. ADMINISTRATION GENERALE – Composition et désignation de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)
- 06. ADMINISTRATION GENERALE – Composition et désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- 07. ADMINISTRATION GENERALE – Création de la Commission de contrôle financier – Adoption du règlement intérieur de la commission et désignation des membres
- 08. ADMINISTRATION GENERALE – Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris – Désignation des représentants de l'Agglomération
- 09. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne
- 10. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Agence d'attractivité Sens Intense
- 11. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein du Conseil d'administration de la SPL « Agence d'Attractivité de l'Yonne »
- 12. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Agence Yonne Développement
- 13. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Association Yonne Equipement
- 14. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Agence Economique Régionale (AER) Bourgogne Franche-Comté
- 15. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'association PEIPS (Pôle Économique et d'Insertion Professionnelle du Sénonais)
- 16. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de l'association INITIATIVE 89
- 17. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'ADIL 89 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne)
- 18. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCIID)
- 19. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants au comité de suivi relatif à la mutualisation entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Ville de Sens
- 20. FINANCES – Mise à jour du règlement intérieur de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
- 21. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein du Groupement d'Intérêt Public ARNIA
- 22. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de

l'Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE)

23. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Association AMORCE

24. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de l'Association ATMO Bourgogne Franche-Comté

25. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Association de Parents et amis d'Enfants Inadaptés du Sénonais (APEIS)

26. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, aux fins d'exploitation sexuelle dans le département de l'Yonne

27. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage

28. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents

29. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au sein du Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable Sens Nord Est/Sources des salles

30. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC

31. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne et à la commission consultative (SDEY)

32. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sens

33. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'association pour Adultes de Jeunes Handicapés (APAJH)

34. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Comité des Partenaires (mobilité)

35. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération à la commission locale des transports publics particuliers de personnes

36. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'Agglomération à la commission consultative d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

37. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Fixation des orientations et des crédits alloués à la formation des élus

38. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Création de postes de collaborateurs de cabinet mutualisés

39. FINANCES – Approbation du règlement budgétaire et financier

40. FINANCES – Stratégie et pilotage – Demande de cofinancement du poste de manager de commerce auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du programme Action Cœur de Ville

41. FINANCES – Renouvellement du contrat de carte achat

42. FINANCES – Garantie d'emprunt – Habellis – Réhabilitation de 5 logements collectifs – 6 rue Montpezat

43. FINANCES – Garantie d'emprunt – Habellis – Réhabilitation de 22 logements

44. FINANCES – Garantie d'emprunt – Habellis – Construction de 60 logements collectifs dans le cadre de l'ANRU situés route de Voulx à Sens

III. AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

45. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Sport – Approbations des conventions tripartites pour l'utilisation des établissements aquatiques par les collèges de Sens et le collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) – Année scolaire 2026-2027 et suivantes

46. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Politique de la Ville – Attribution des subventions au titre de la programmation 2026 du Contrat de Ville du Sénonais

47. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Tourisme – Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Intercommunal (porté par la SPL « Agence d'Attractivité Sens Intense » en 2ème catégorie

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Paul-Antoine de Carville.

M. Le Président.- La séance est ouverte.

Je procède à l'appel :

Mme Simone Mangeon est présente, M. Marc Botin est présent, M. Lionel Terrasson excusé a donné pouvoir à Mme Bernadette Tonnellier, M. Guy Dieudonné est présent, M. Stéphane Pérennès est présent, M. Gilles Sabattier est présent, Mme Séverine Mainvis est présente, Mme Corinne Baecke excusée a donné pouvoir à M. Jean-Luc Givord, M. Sébastien Frappot est présent, Mme Danièle Mélain est présente, M. Pascal Crou est présent, Mme Céline Cribier est présente, M. Daniel Cordillot est présent, Mme Isabelle Iteman est présente, Mme Stéphanie Olivier est présente, M. Jean-Michel Visse est présent, Mme Ghislaine Pieux est présente, M. Romain Crocco est présent, Mme Sandrine Imbert est présente, M. Lionel Chapey excusé a donné pouvoir à M. Paul-Antoine de Carville, M. Paul-Antoine de Carville est présent, M. Jean-Luc Givord est présent, M. Gilles Pirman est présent, Mme Clarisse Quentin est présente, M. Éric Berthault est présent, M. Raphaël Maïssa est présent, Mme Laurence Ethuin-Coffinet est présente, M. Alexandre Bouchier excusé a donné pouvoir à Mme Clarisse Quentin, M. Michel Grass est présent, M. Cyril Dubos est présent, M. Jean-Pierre Crost est présent, Mme Nicole Langel, M. Jacques Fouquart est présent, Mme Isabelle Boulmier est présente, Mme Laurence Schoenberger est présente, M. Jimmy Bonnabeau est présent, Mme Danielle Pouthé est présente, M. Sylvain Sabard est présent, Mme Hélène Fercocq est présente, Mme Pascale Larché est présente, M. Gérard Brunin est présent, Mme Ouardiya Boudjemline excusée a donné pouvoir à Mme Ghislaine Pieux, M. Célestin N'Goma est présent, Mme Agathe Marchand est présente, M. Fabien Le Boucher excusé a donné pouvoir à M. Michel Grass, Mme Mathilde Hérouart est présente, M. Nicolas Pichard est présent, Mme Charlotte Vaillant est présente, M. Oreste Pessaud est présent, Mme Améline Vanlauwe excusée a donné pouvoir à Mme Charlotte Vaillant, M. Ludovic Massard excusé a donné pouvoir à M. Luc Bernier, Mme Marine Vigne est présente, M. Luc Bernier est présent, Mme Mélody Robichon excusée a donné pouvoir à Mme Marine Vigne en attendant son arrivée à 19 h 52, M. Steve Campagne arrive à 18 h 35, Mme Nadège Naze est présente, M. Sébastien Cochard est présent, Mme Béatrix Schanen-Zepa est présente, M. Fabrice Loiseau est présent, Mme Flore Der Agobian est absente, M. Jean-Louis Gaujard est présent, M. Gérard Ganet est présent.

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Conseil de l'Agglomération doit, au début de chaque séance, nommer l'un de ses membres en qualité de secrétaire de séance. Celui-ci est assisté par des fonctionnaires territoriaux. Je propose pour ce Conseil de désigner la benjamine de l'Assemblée ce soir, Mme Vigne, si elle en est d'accord.

(Arrivée de Célestin N'Goma)...

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

En conséquence, Mme Marine Vigne est chargée de remplir le rôle de Secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

Conformément au Code général des collectivités territoriales, chaque membre de ce Conseil a été rendu destinataire par *courriel* le 7 mai 2026 de la convocation à la présente séance, de l'ordre du jour de la séance, des notes explicatives de synthèse relatives à chaque affaire soumise à délibération et des annexes utiles.

Je vous annonce que nous retirons la délibération n°18, concernant les membres de la Commission intercommunale des impôts directs. Il nous faut trouver 20 titulaires et 20 suppléants parmi les habitants et nous n'avons pas encore réussi à le faire. C'est le cas de nombreuses communes. Nous essaierons de le présenter en juin. Dans vos communes, cela a dû être soit voté, soit décalé, le temps de réussir à les trouver.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

(Arrivée de M. Steve Campagne)...

I. VIE INSTITUTIONNELLE

1. VIE INSTITUTIONNELLE – Délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau – Modification

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer certaines de ses compétences au Bureau communautaire, à l'exception de domaines strictement encadrés. Par une délibération en date du 15 avril 2026 -le jour du Conseil d'installation -, des attributions déléguées à ce Bureau avaient été définies. Nous avons repris les mêmes délégations qu'auparavant.

Toutefois, dans le cadre de l'évolution de notre organisation et de notre gouvernance, il apparaît aujourd'hui nécessaire de revoir ce fonctionnement. Il est ainsi proposé que le Conseil communautaire reprenne directement l'exercice de plusieurs compétences précédemment déléguées.

En conséquence, il vous est proposé d'abroger la délibération du 15 avril 2026 relative à ces délégations.

L'idée est que la Conférence des maires proposera au Conseil communautaire les grandes décisions qui seront votées ici. Il n'y aura plus de délégations directement au Bureau communautaire, qui se réunissait tous les mois auparavant. Nous l'avons évoqué lors de la Conférence des maires.

Y a-t-il des observations ?

Mme Naze.- Le vote porte sur les délégations au Bureau. En revanche, cela sera-t-il soumis systématiquement en Conférence des maires ? Ce n'est pas clair dans la délibération.

M. Le Président.- Le Conseil communautaire reprend tous ses pouvoirs. Par exemple, les subventions auparavant votées en Bureau devront être votées en Conseil communautaire. Dans la mesure du possible, nous présenterons ces sujets avant, en Conférence des maires, puis en Conseil communautaire. Par écrit ou dans un compte rendu, nous verrons le format selon la densité des Conférences des maires.

Mme Naze.- Ce n'est pas le sens de la délibération.

M. Le Président.- Si, dans le sens où nous avons donné des compétences au Bureau communautaire en lieu et place du Conseil communautaire.

Mme Naze.- Nous abrogeons.

M. Le Président.- Oui. Tout simplement.

Nous « vidons » le Bureau communautaire tel qu'il était auparavant.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

2. VIE INSTITUTIONNELLE – Débat et délibération sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre l'Agglomération du Grand Sénonais et ses communes membres

M. Le Président.- Cette délibération porte sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et ses communes-membres.

Depuis la loi du 27 décembre 2019 dite « Engagement et Proximité », il est obligatoire, après chaque renouvellement municipal, d'organiser un débat et de délibérer sur l'opportunité de mettre en place un tel pacte. Ce pacte n'est pas obligatoire, mais s'il est décidé, il doit être élaboré dans un délai de neuf mois.

L'objectif de ce pacte est de renforcer la coopération entre l'intercommunalité et les communes, notamment en améliorant la coordination des politiques publiques, la concertation et la lisibilité de la gouvernance.

Un calendrier prévisionnel est proposé, avec :

- Un débat en mai 2026, avec une délibération en ce sens.
- Une phase de co-construction jusqu'à l'automne.
- Une adoption prévue en décembre 2026, après avis des Conseils municipaux des 27 communes-membres.

Par ailleurs, il est prévu la création d'une Conférence des maires, instance de dialogue permettant d'associer davantage les maires aux réflexions stratégiques et de renforcer la collégialité dans la prise de décision.

Vous avez tout le détail du *planning* :

- Juin - septembre : co-construction.
- Octobre : dernier délai de transmission du projet de Pacte.
- Octobre-novembre : avis sur le projet de Pacte de la part des différents Conseils.
- Décembre : approbation du Pacte de gouvernance pour la mandature.

Nous ne l'avions pas installé lors du dernier mandat. En 2020, c'était récent puisque cela avait été voté en 2019. Il est proposé de le mettre en place.

Cela appelle-t-il des remarques ?

Mme Vigne.- Je parle au nom de M. Massard, retenu dans les transports et qui nous rejoindra en cours de séance. Je vais relayer son message, qui est aussi celui de notre groupe d'opposition et de nombreux élus qui commencent à s'interroger.

Derrière ce Pacte de gouvernance, la vraie question est simple : qui décide réellement dans cette Agglomération et, surtout, pour qui ? Nous parlons d'équilibre territorial et de respect des communes, mais quand nous regardons concrètement la gouvernance mise en place, le doute n'est plus permis : les vice-présidents sont, pour beaucoup, proches du maire de Sens. Certains sont même ses adjoints ou ses conseillers municipaux. Alors, posons la question : est-ce encore une gouvernance d'Agglomération ou une extension de la majorité municipale de Sens ?

Surtout, ne dites pas qu'il n'y avait pas d'autres choix. Les compétences, les expériences et les expertises existent dans toutes les communes de cette Agglomération. Les mairies et les élus des autres communes sont tout aussi capables que les adjoints de Sens d'assumer des responsabilités. Le problème n'est donc pas un manque de compétences, c'est un choix. L'Agglomération du Grand Sénonais n'est pas une mairie élargie, ce sont 27 communes, 60 000 habitants, des réalités différentes, des besoins différents, des attentes légitimes.

Alors oui, Sens est la ville-centre, nous ne le remettons pas en question, nous ne le contestons pas. Toutefois, être une ville-centre, ce n'est pas concentrer le pouvoir, ce n'est pas verrouiller la gouvernance ni décider entre soi. Être ville-centre, c'est entraîner, associer et partager. Aujourd'hui, il monte le sentiment d'une gouvernance fermée, où les décisions se prennent dans un cercle restreint et où les autres communes sont souvent mises devant le fait accompli. Ce sentiment est dangereux car il fragilise l'adhésion des élus, éloigne les habitants et affaiblit l'intercommunalité elle-même.

Nous le disons avec lucidité, en tant qu'opposition à Sens, nous comptons prendre toute notre part dans ce débat car nous connaissons ces méthodes. Précisément pour cette raison, nous serons particulièrement vigilants. Ce Pacte de gouvernance ne peut pas être un simple habillage, un document adopté pour cocher une case. Ce doit être un engagement réel, un rééquilibrage correct, sinon nous continuerons à avoir une gouvernance de façade.

Nous avons fait un choix clair : nous serons une opposition exigeante, présente et pleinement engagée dans cette Agglomération. Nous prendrons toute notre part avec lucidité. Une Agglomération ne tient pas par la concentration du pouvoir, mais par la confiance entre ses territoires, et cette confiance se construit, elle ne se décrète pas. Merci.

M. Le Président.- Y a-t-il d'autres observations ? Non.

Je ne sais pas si je réponds à Mme Vigne ou à M. Massard puisque c'est M. Massard qui parle... Je vais répondre aux deux.

Nous sommes installés depuis seulement trois ou quatre semaines et aucune décision n'a encore été prise. C'est donc un procès d'intention à ce stade. Nous aurons des décisions à prendre durant le mandat, c'est évident, mais pour l'instant c'est une condamnation par anticipation. Je reconnais bien M. Massard derrière ces propos.

J'ai rappelé précédemment que nous avons redonné l'ensemble des pouvoirs au Conseil communautaire, au sein duquel nous siégeons ce soir et auquel vous appartenez. C'est lui qui devra se positionner sur les différents sujets, donc vous serez tout à fait libres de regarder l'ensemble des délibérations réglementaires, puisqu'elles passeront toutes ici, ou presque. Vous pourrez donc vous prononcer sur tous les sujets.

À l'époque, une partie de l'opposition de Sens, et des autres oppositions éventuellement, n'avait pas accès à toutes les délibérations car certaines étaient votées en Bureau communautaire. Vous aurez désormais

l'occasion de vous exprimer sur toutes, et je ne doute pas que vous le ferez.

Je mets aux voix.
 Qui est contre ? 0 voix.
 Qui s'abstient ? 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

3. VIE INSTITUTIONNELLE – Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire

Le règlement intérieur proposé constitue un texte fondamental pour le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante. Il s'inscrit pleinement dans les exigences du Code général des collectivités territoriales et traduit une ambition claire pour notre Agglomération : celle d'un fonctionnement moderne, transparent et respectueux du débat démocratique.

À travers ce document, l'Agglomération affirme plusieurs principes essentiels. D'abord, la clarté et la sécurité juridique dans l'organisation des séances et des décisions. Ensuite, le respect du pluralisme, avec une attention particulière portée à l'équilibre des temps de parole. Enfin, l'ouverture et la transparence, notamment par la publicité des débats et les outils de diffusion.

Ce règlement traduit aussi une volonté d'adaptation aux enjeux contemporains, avec par exemple l'accessibilité de l'information pour les élus comme pour les citoyens.

En somme, il ne s'agit pas seulement d'un cadre technique, mais bien d'un outil au service de la qualité des débats à venir.

Aussi, est-il proposé au Conseil communautaire d'adopter le projet de règlement intérieur de son assemblée, annexé à la présente délibération.

Annexe (TOME 2) : Projet de règlement intérieur.

Y a-t-il des remarques particulières ?

M. Bernier.- Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Je prends la parole en qualité de représentant de l'UDR au sein du groupe d'opposition. Ce préalable étant posé, je souhaite attirer votre attention sur quelques points de votre règlement intérieur.

Vous annoncez :

1) Une ambition claire, un fonctionnement moderne, transparent, respectueux du débat démocratique.

2) Le respect du pluralisme, avec une attention particulière portée à l'équilibre du temps de parole.

3) Un outil au service de la qualité des débats à venir.

L'enfer étant pavé de bonnes intentions, je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, si vous comptez respecter l'esprit ou la lettre de ces mentions inscrites dans le règlement intérieur. Ou si, comme lors du dernier Conseil municipal, vous comptez réduire notre temps de parole à la seule tête de liste de notre groupe lors des dernières élections municipales.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. Le Président.- Vous l'avez lu, donc vous avez bien compris l'intention de ce document.

Comme je l'ai rappelé lors du dernier Conseil municipal, même si je ne veux pas qu'on fasse venir les sujets de Sens dans cette enceinte de l'Agglomération, vous n'étiez pas là, mais nous en avons rediscuté. J'ai rappelé que la parole était illimitée pour les sujets essentiels comme le débat d'orientations budgétaires et le budget ; en dehors de ces sujets, les groupes ont droit à une intervention par personne. Ici, c'est différent puisqu'il n'y a pas de groupe à proprement parler, donc l'expression est libre. Nous le ferons toutefois dans le respect du temps donné à chaque délibération. Nous ne pouvons pas passer trop de temps sur chaque délibération quand il y en a cinquante. Néanmoins, nous n'avons pas vocation à empêcher les élus d'exprimer leurs intentions sur les différentes délibérations.

Vous jugerez à la réalisation.

Y a-t-il d'autres remarques particulières ?

M. Pérennès.- Un article du règlement intérieur m'a un peu surpris. Il était peut-être déjà présent dans l'ancien règlement. Il s'agit du Bureau réuni en séances délibératives. Sur quels sujets le Bureau pourra-t-il délibérer ? Des sujets liés à la sécurité, des sujets urgents ? Si cela impacte une commune, il faudra au moins que

la commune en soit informée. Comme c'est un projet, cette ligne aurait peut-être pu être ajoutée.

M. Le Président.- Merci pour cette question.

Le Bureau devra se réunir au minimum deux fois par an, pour une simple question réglementaire. Nous sommes obligés de le réunir deux fois par an et nous devons l'évoquer dans le règlement intérieur. Il n'aura pas vocation à remplacer la Conférence des maires. Ce sera un Bureau pour pouvoir dire, juridiquement, que nous avons tenu deux Bureaux dans l'année, mais il n'a pas vocation à décider pour les communes quand elles sont au cœur des sujets.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

4. VIE INSTITUTIONNELLE – Stratégie et pilotage – Lancement de la démarche d'élaboration du Projet de territoire du Grand Sénonais

Le Grand Sénonais entre aujourd'hui dans une étape importante de son développement. Dans un contexte de transitions profondes, d'évolutions rapides des attentes des habitants et de fortes contraintes pesant sur l'action publique, l'Agglomération souhaite se doter, pour la première fois à cette échelle, d'un véritable Projet de territoire.

L'ambition est claire : définir un cap partagé pour les années à venir, fixer des priorités assumées et construire une vision cohérente, responsable et durable du développement du Grand Sénonais.

Le Projet de territoire n'a pas vocation à devenir un document technocratique supplémentaire ou un catalogue d'actions. Il devra au contraire constituer un document de référence utile, lisible et opérationnel, capable d'éclairer les décisions, de renforcer la cohérence des politiques conduites et de préparer durablement l'avenir du territoire.

Le choix proposé est celui d'une démarche exigeante mais pragmatique, associant les élus, les partenaires, les acteurs du territoire et les habitants, sans s'engager dans un exercice excessivement long ou complexe. L'objectif est d'aboutir, d'ici la fin de l'année 2026, à des orientations stratégiques claires, hiérarchisées et opérationnelles, permettant au Grand Sénonais de porter une ambition collective à la hauteur des défis et des potentialités qui sont les siens.

C'est dans cet esprit qu'il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire d'approuver le lancement de cette démarche, ainsi que les grands principes méthodologiques qui l'accompagneront.

Vous avez la méthode proposée dans la délibération. Chaque maire sera rencontré individuellement. Nous proposerons aussi à des entreprises industrielles du territoire et au monde associatif d'échanger. Le but est de décider collectivement d'où emmener ce territoire dans les années à venir. Nous n'aurons pas la science infuse, mais certains territoires s'orientent vers telle ou telle politique publique, essaient d'attirer tel ou tel type d'investisseurs, et nous devons pouvoir le dire clairement.

Je ne la lis pas entièrement, mais nous y faisons référence à d'autres documents de travail comme le PLUi-H, le PCAET, la Convention territoriale globale. Ils existent et il faudra les mettre en cohérence avec ce futur Projet de territoire.

Y a-t-il des questions ? Non.

Il s'agit d'approuver ou non le lancement de la démarche.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Vous recevrez un courrier pour vous proposer une rencontre. Le courrier partira cette semaine pour les maires. Cela pourra se faire plus ou moins rapidement en fonction de vos agendas, en juin, en juillet ou en

août si vous êtes très pris.

II. FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Nous passons aux désignations dans les différentes instances. Il y a beaucoup de points. Vous avez quasiment tous pu nous faire remonter vos différentes demandes. Il y a eu plus de demandes que de places à certains endroits, moins de demandes que de places à d'autres endroits. Nous avons essayé de faire au mieux et de satisfaire le plus de personnes possibles, mais ce n'est pas toujours facile.

Nous proposerons des noms. S'il n'y a pas de souci, nous les voterons tels quels. Nous pourrions voter à main levée ou à bulletin secret si certains le souhaitent, mais cela risque d'être long.

Il reste des places vides, de titulaires ou de suppléants. Ceux qui souhaitent se positionner et n'ont pas encore pu le faire le pourront à ce moment-là. Quelques communes n'ont pas donné de nom, c'est ici l'occasion de le faire.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Composition et désignation de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

Mme Quentin.- Dans le cadre des modalités de délégation de service public, la réglementation impose la mise en place d'une commission spécifique chargée d'accompagner l'ensemble de la procédure.

Cette commission intervient à plusieurs étapes essentielles : elle examine les candidatures, sélectionne les candidats admis à présenter une offre, ouvre et analyse les propositions, puis émet un avis sur le choix du délégataire. Elle est également consultée en cas d'avenant important au contrat.

Elle est présidée par le Président et composée de cinq membres du Conseil communautaire, élus à la représentation proportionnelle, ainsi que d'un nombre égal de suppléants.

Afin d'assurer la continuité et la bonne gestion de nos procédures, il est proposé de constituer cette commission de manière permanente.

Les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Conseil communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

M. Le Président.- Nous proposons :

- En titulaires :

- Jean-Luc Givord
- Clarisse Quentin
- Éric Berthault
- Gérard Ganet
- Jean-Louis Gaujard

- En suppléants :

- Corinne Baecke
- Laurence Schoenberger
- Gérard Brunin
- Jacques Fouquart
- Cyril Dubos

N'hésitez pas à vous exprimer s'il y a des sujets particuliers.

Cette commission attribuera notamment le marché de transport en septembre.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Composition et désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Mme Quentin.- Cette délibération concerne la Commission consultative des services publics locaux, une instance obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants. Elle permet d'associer concrètement les habitants et les usagers au fonctionnement des services publics, qu'il s'agisse de services délégués ou gérés directement par l'Agglomération.

Son rôle est important : elle est consultée en amont des grandes décisions, comme la création d'un service public ou le recours à une délégation, et elle examine chaque année les rapports d'activité pour garantir transparence et qualité de service.

Il s'agit de mettre en place cette commission, sur la mandature actuelle, en désignant 5 élus titulaires et 5 élus suppléants du Conseil communautaire et en lançant un appel à candidatures auprès des associations de consommateurs du territoire. Le Président procédera ensuite à la désignation de leurs représentants.

M. Le Président.- Les propositions seraient, selon les différents retours :

- En titulaires :

- Jean-Luc Givord
- Michel Grass
- Pascal Crou
- Éric Berthault
- Gilles Sabattier

- En suppléants :

- Isabelle Boulmier
- Fabien Le Boucher
- Cyril Dubos
- Ouardiya Boudjemline

Il reste une suppléance disponible, si quelqu'un est intéressé.

La Commission des services publics évaluera l'état de nos DSP une fois par an.

Quelqu'un est-il volontaire pour être suppléant de cette Commission ?

Mme Vigne.- Oui.

M. Le Président.- Merci Madame Vigne.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création de la Commission de contrôle financier – Adoption du règlement intérieur de la Commission et désignation des membres

Mme Quentin.- La Commission de contrôle financier est la commission qui exerce un contrôle comptable des opérations des entreprises ayant conventionné avec l'Agglomération. Tous les engagements qui font qu'un délégataire ou un prestataire serait dans une position de gestion de service peuvent être contrôlés par cette commission.

L'objectif est que la CCF puisse offrir une vue d'ensemble des risques financiers liés aux satellites. Cette commission permet d'avoir un contrôle renforcé sur la dimension financière des engagements de l'Agglomération.

Annexe (TOME 2) : Projet de règlement intérieur.

M. Le Président.- C'est une nouvelle Commission obligatoire. Nous l'installons pour la première fois. Elle a sans doute été installée dans certaines communes.

Nous proposons en qualité de titulaires :

- Corinne Baecke
- Stéphane Pérennès
- Jean-Louis Gaujard
- Nadège Naze

Il reste deux propositions de suppléance pour la création de cette Commission financière. Qui est intéressé ? Elle se réunit une fois par an, le suppléant aura donc vocation à y participer peut-être deux ou trois fois dans le mandat.

Sont candidats en qualité de suppléants :

- Agathe Marchand
- Sylvain Sabard
- Raphaël Maïssa
- Ouardiya Boudjemline

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris – Désignation des représentants de l'Agglomération

M. Le Président.- En 2017, les Agglomérations de Troyes, Chaumont et du Grand Sénonais ont engagé une coopération autour de trois priorités : l'attractivité, la complémentarité et la solidarité. Cette dynamique a conduit, en 2018, à la création du Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris, élargi ensuite à l'Auxerrois en 2022, puis aux intercommunalités de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine en 2024.

Depuis 2024, le nombre total de conseillers titulaires est désormais porté à 36, avec, pour le Grand Sénonais, 6 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. En 2026, l'Agglomération soutient financièrement le Pôle métropolitain à hauteur de 16 000 €.

Dans ce contexte de renouvellement des instances, il convient de désigner les représentants de l'Agglomération au sein du Pôle métropolitain.

Nous proposons :

- En titulaires :

- Stéphane Pérennès
- Gilles Sabbattier
- Pascale Larché
- Ouardiya Boudjemline
- Paul-Antoine de Carville

Il reste une place de titulaire.

En suppléants :

- Clarisse Quentin
- Laurence Ethuin-Coffinet
- Améline Vanlauwe
- Nadège Naze
- Céline Cribier

Qui est intéressé pour être titulaire ?

Mme Vigne.- Monsieur Massard.

Mme Naze.- J'avais évoqué ma volonté de ne plus en faire partie du tout, même comme suppléante. Cela laisse une place de suppléant.

M. Le Président.- D'accord.

Ce n'est pas ce qui a attiré le plus de monde.

M. Campagne.- Je ne souhaite pas faire partie de ce Pôle, comme je l'ai dit en Conférence des maires. Je renouvelle simplement l'intervention que j'ai pu y faire, mais ce soir devant l'Assemblée complète. J'ai regardé quelle était l'activité de ce Pôle métropolitain et c'est une coquille vide, il faut dire les choses. Vous auriez mon soutien, Monsieur le Président, si on envisageait de sortir de ce Pôle. Certes, il s'agit d'un syndicat mixte et il faut l'accord des autres, mais il faut s'interroger sur son objet. Ce syndicat a-t-il toujours un objet ? Il semble doubler ce que fait l'EPCI.

Même si ce n'est pas une grosse somme d'argent, il serait intéressant, dans la période actuelle, de vérifier s'il y a, ou non, une utilité, d'une part à siéger et, d'autre part, à financer un organisme au bilan mitigé. Nous sommes incapables en effet de dire ce qui est ressorti concrètement de ce Pôle métropolitain.

M. Le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ?

J'ai rencontré le directeur du Pôle métropolitain il y a dix jours, je lui ai expliqué que l'éventualité d'en sortir avait été évoquée lors de la Conférence avec les élus et qu'ils n'en comprenaient pas totalement l'intérêt. 16 000 €, cela peut paraître peu par rapport à notre budget global, mais il faut malgré tout savoir ce qu'ils apportent au territoire du Sénonais.

Nous en reparlerons soit avant l'été, soit à la rentrée. Lors du premier rassemblement, je poserai la question concrètement et j'évoquerai le sujet de l'avenir, mais il faudra que le Conseil communautaire le décide.

Nous pouvons donc ajouter M. Massard comme titulaire, s'il n'y a pas d'autre demande.

Madame Naze ne veut plus être suppléante. Qui veut le poste ?

Mme Vigne.- Je veux bien être suppléante de M. Massard.

M. Le Président.- D'accord.

Je ne peux pas garantir aux élus qui nous y représenteront que le sujet les occupera beaucoup si nous en sortons, mais ceux qui ont été représentants auparavant ont pu constater que le Pôle métropolitain se cherche un peu.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne

Créé en 2014, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Nord de l'Yonne constitue un outil de coopération entre intercommunalités visant à structurer et mettre en œuvre un projet de territoire à l'échelle du Nord de l'Yonne.

Il permet aux intercommunalités membres de coordonner leurs politiques publiques et de renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant la complémentarité des actions et la cohérence des stratégies d'aménagement, de développement et de santé (Contrat local de santé).

Le PETR joue également un rôle central en matière de planification territoriale, notamment à travers l'élaboration et le suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), garantissant une vision stratégique et durable de l'aménagement.

La participation financière de l'Agglomération représente 96 799,69 € en 2026.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais dispose de 12 sièges titulaires au sein du comité syndical, ainsi que de 6 suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de désigner ses représentants afin d'assurer la représentation de l'Agglomération et la défense de ses intérêts au sein de cette instance.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du précédent mandat. J'estime cette somme importante,

au regard des services rendus. Je ne suis sans doute pas le seul à le penser. L'actuel président du PETR, Nicolas Soret, s'interroge aussi sur les montants et les compétences. Il y aura donc nécessairement une réflexion à avoir sur l'intérêt des PETR dans la multiplication des strates entre les SCoT, les PETR, l'Agglomération. Une clarification me semble à faire.

Nous avons eu beaucoup de demandes concernant le PETR, plus que de places disponibles. Je vous propose :

- En titulaires :

- Jean-Luc Givord
- Danielle Pouthé
- Jean-Pierre Crost
- Gilles Pirman
- Éric Berthault
- Raphaël Maïssa
- Cyril Dubos
- Paul-Antoine de Carville
- Clarisse Quentin
- Ghislaine Pieux
- Gérard Bruin
- Simone Mangeon

- En suppléants :

- Jacques Fouquart
- Alexandre Bouchier
- Nicole Langel
- Laurence Schoenberger
- Stéphane Pérennes
- Sébastien Frappot

Pascal Crou se propose comme suppléant.

Mme Naze.- J'aurais souhaité être au PETR parce que le contrat fluveste est en étroite liaison avec le PETR et la Région et que le plus gros projet de l'Agglomération sur ce contrat fluveste porte sur l'extension du port de Villeneuve. Je souhaiterais pouvoir suivre l'évolution de ce dossier, d'où ma volonté d'être représentante titulaire au PETR.

M. Le Président.- J'entends, mais il y a eu beaucoup de demandes et je ne peux pas toutes les satisfaire. J'essaie de répartir, avec les autres délibérations qui arrivent également. Nous allons parler du Conseil de surveillance, de l'Agence d'attractivité. J'essaie de satisfaire tout le monde.

Nous pouvons vous proposer un poste de suppléante au sein du PETR, si vous le souhaitez. Stéphane Pérennes peut éventuellement laisser la place, cela vous permettra peut-être d'assister aux différentes séances.

Mme Naze.- Je souhaite être titulaire. Je ne sais pas si quelqu'un a moins d'enjeu sur sa commune, mais je maintiens ma candidature sur le PETR.

M. Le Président.- Qui voudrait être suppléant ? Stéphane Pérennes, qui accepte de laisser sa place.

Je vous propose cette liste. J'entends votre demande, Nadège, mais dans ce cas, je vous laisserai voter contre. Les noms proposés sont ceux d'élus qui ont souhaité y aller.

Mme Naze.- Je ne sais pas qui a fait sa demande quand...

M. Le Président.- Les élus ont formulé leurs demandes au fur et à mesure.

Mme Naze.- Je me suis positionnée le jour même où nous avons reçu les demandes de positionnement de la part d'Adrien Dubrasquet, à savoir le 30 avril. Il faut peut-être en tenir compte aussi.

M. Le Président.- Le choix ne s'est pas fait selon le principe du « premier arrivé, premier servi »...

Mme Naze.- Il devrait également être pris en compte l'intérêt pour la commune vis-à-vis de certains dossiers.

M. Le Président.- C'est un avis.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Nadège Naze, Sébastien Cochard, Béatrix Schanen-Zeppa, Fabrice Loiseau, Marc

Botin, Jean-Louis Gaujard.

Qui s'abstient ? Daniel Cordillot, Pascal Crou, Mme Vigne et Mme Robichon, M. Bernier et M. Massard, Bernadette Tonnellier en remplacement de Lionel Terrasson).

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Agence d'attractivité Sens Intense

Mme Quentin.- L'Agence d'attractivité « Sens Intense » constitue un outil stratégique au service du développement et du rayonnement du territoire du Grand Sénonais et de ses partenaires.

Sous la forme d'une société publique locale, le capital social de l'Agence, d'un montant de 100 000 €, a été divisé en 1 000 actions détenues exclusivement par des collectivités ou leurs groupements, de la manière suivante entre les actionnaires :

- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (700 actions)
- Communauté de communes du Gatinais en Bourgogne (150 actions)
- Communauté de communes Yonne Nord (100 actions)
- Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe (50 actions).

Elle intervient à la fois dans le domaine du tourisme, en assurant notamment la gestion de l'office de tourisme, la promotion de la destination et le développement de l'offre touristique, mais également dans le champ plus large de l'attractivité territoriale, en valorisant les atouts économiques, culturels, sportifs et événementiels du territoire. À ce titre, l'Agglomération contribue à hauteur de 395 000 €, au titre de l'année 2026.

Dans un contexte de concurrence accrue entre territoires, elle joue un rôle central en matière de marketing territorial, de coordination des acteurs locaux et de structuration d'une offre cohérente et lisible à destination des habitants, des visiteurs et des investisseurs.

Le renouvellement des assemblées délibérantes intervenu en 2026 implique de procéder à la recomposition des instances de gouvernance de la société, et notamment à la désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

M. Le Président.- Nous avons eu 7 demandes pour les postes de titulaires :

- Clarisse Quentin
- Ouardiya Boudjemline
- Laurence Ethuin-Coffinet
- Nadège Naze
- Flore Der Agobian
- Simone Mangeon
- Paul-Antoine de Carville

Se sont proposés pour les postes de suppléants :

- Danièle Mélain
- Laurence Schoenberger
- Cyril Dubos
- Daniel Cordillot
- Améline Vanlauwe

Il reste deux places de suppléants pour l'agence d'attractivité. Qui est intéressé ?

Sont intéressés : Oreste Pessaud, Isabelle Boulmier et Jean-Louis Gaujard.

Certains sont-ils plus intéressés que les autres ?

Je propose :

- Oreste Pessaud
- Jean-Louis Gaujard

Nous avons ainsi 7 titulaires et 7 suppléants.

Pouvons-nous faire en sorte que les suppléants soient à l'Assemblée générale ? C'est plus simple, si cela vous convient. Les suppléants siégeront également à l'Assemblée générale directement. L'Assemblée générale a lieu une fois par an par principe, sauf s'il y a des changements statutaires.

Si cela pose un problème nous revoterons les titulaires de l'Assemblée générale, mais à mon avis il n'y a pas de sujet particulier.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein du Conseil d'administration de la SPL « Agence d'Attractivité de l'Yonne »

Mme Quentin.- En 2024, le Département de l'Yonne a fusionné sa direction de la communication et l'Agence départementale du tourisme pour créer une Société Publique Locale (SPL) « L'Agence d'Attractivité de l'Yonne », dans le but de mettre en place une coopération sur le sujet avec les intercommunalités du territoire.

Cette agence a pour but de développer de nouveaux champs d'action, notamment dans le cadre de l'attractivité résidentielle, de venir en soutien aux structures touristiques du Grand Sénonais, ainsi que de développer des outils de communication et de promotion du territoire.

La participation de l'Agglomération au capital de l'agence représente 4,5 % des actions (soit 25 actions) pour un montant de 1 704,50 €. De plus, un siège au sein du Conseil d'administration lui est réservé.

Le renouvellement des assemblées délibérantes intervenu en 2026 implique de procéder à la recomposition des instances de gouvernance de la société, et notamment à la désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Conseil d'administration.

M. Le Président.- Je propose que Clarisse Quentin, qui a cette délégation, le suive pour notre collectivité.

Qui souhaite être suppléant ? Nadège Naze.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Agence Yonne Développement

M. Grass.- L'Agglomération du Grand Sénonais, dans le cadre de ses politiques de développement économique, a renforcé ses relations de partenariat avec l'Agence Yonne Développement, agence dédiée à l'implantation et au soutien des projets économiques sur le territoire icaunais. L'Agglomération soutient financièrement l'association, au titre de l'année 2026, à hauteur de 10 000 €.

L'Agglomération a adhéré à Yonne Développement, et il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger et participer activement aux instances de l'Agence, à la suite du renouvellement du Conseil communautaire.

M. Le Président.- Il est proposé que je prenne cette délégation avec Michel Grass comme suppléant, au regard de ses délégations.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Association Yonne Équipement

M. Grass.- L'Agglomération du Grand Sénonais est adhérente de Yonne Équipement, structure de la SEM Yonne Développement, agence économique dynamique et impliquée dans l'accompagnement de l'implantation et le soutien au développement des projets économiques sur le territoire icaunais.

À ce titre, une cotisation de 0,30 € par habitant (18 000 € environ) est versée par l'Agglomération. Depuis deux ans, et à titre exceptionnel, la cotisation s'élève à 10 000 €.

Il convient auprès de Yonne Équipement de sécuriser la désignation du représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Grand Sénonais pour siéger et participer activement aux instances de Yonne Équipement, à la suite du renouvellement du Conseil communautaire.

M. Le Président.- Il est proposé le président comme titulaire et Michel Grass comme suppléant au regard de ses délégations.

Y a-t-il des observations ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Agence Economique Régionale (AER) Bourgogne Franche-Comté

M. Grass.- L'Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté (AER) est un acteur central du développement économique régional. Créée en 2017, elle accompagne les entreprises et les territoires dans leurs projets de développement, d'innovation et de transition écologique.

Elle joue un rôle d'interface entre la Région et les intercommunalités, en apportant un appui opérationnel aux collectivités dans leurs stratégies économiques : attractivité territoriale, ingénierie de projets, observatoire économique, accompagnement des entreprises et soutien à la transformation des territoires.

Dans ce cadre, l'Agglomération est appelée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein des instances de l'AER Bourgogne-Franche-Comté, et ainsi contribuer activement aux orientations stratégiques de l'agence.

M. Le Président.- Nous avons eu, comme demandes, Michel Grass comme titulaire et Gérard Brunin comme suppléant. Il n'y a pas eu d'autres demandes. Je ne pense pas que d'autres personnes soient intéressées.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'association PEIPS (Pôle Économique et d'Insertion Professionnelle du Sénonais)

Mme Ethuin-Coffinet.- L'association PEIPS (Pôle économique et d'insertion professionnelle du Sénonais) est un partenaire structurant des politiques publiques locales en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Créée en 2018 à la suite de la fusion de la Mission Locale du Sénonais et du Plan local d'insertion par l'économie (PLIE) du Sénonais, elle répond à un objectif de simplification, de lisibilité et d'efficacité de l'action publique en direction des publics en difficulté d'accès à l'emploi. L'Agglomération, au titre de l'année 2026, verse une subvention de fonctionnement à hauteur de 172 000 € au PEIPS.

Le renouvellement des assemblées délibérantes en 2026 implique de procéder à une nouvelle désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Bureau de l'association. Cette représentation est essentielle afin de garantir la continuité de l'implication de l'Agglomération dans la gouvernance de la structure et de veiller à la cohérence des actions menées avec les politiques communautaires en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique.

Il convient ainsi de désigner 2 représentants appelés à siéger au sein du Bureau de l'association, en plus du président ou de son représentant.

M. Le Président.- Nous avons eu plusieurs demandes :

- Corinne Baecke
- Laurence Ethuin-Coffinet
- Clarisse Quentin

Nous avons également une demande de Stéphane Pérennès, mais il y a une autre possibilité, vue avec Clarisse Quentin, pour qu'il puisse travailler au sein du PEIPS.

Nous proposons donc ces trois noms. Cette belle structure fonctionne bien, elle est bien accompagnée. Clarisse Quentin peut nous expliquer ce que fait le PEIPS.

Mme Quentin.- C'est une structure d'insertion par l'emploi. Jusqu'à présent, elle s'occupait des jeunes et des publics adultes, notamment les bénéficiaires du RSA, mais elle a perdu ses financements pour ces derniers. Elle se recentrera donc sur la mise à l'emploi des publics jeunes. Elle compte une trentaine de salariés. C'est une belle structure sur le territoire. Nous suivons 1 500 à 1 700 jeunes par an.

M. Le Président.- Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

16. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de l'association INITIATIVE 89

M. Grass.- L'association INITIATIVE 89 a pour but d'aider à la création/reprise d'entreprises. Elle participe à différents forums et est partenaire du dispositif « La Fabrique à Entreprendre » avec qui elle mène des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de demandes de financement autour de la création d'entreprises. L'Agglomération soutient financièrement l'association à hauteur de 0,50 € par habitant, soit 29 364,50 € pour 2026.

Le renouvellement des assemblées délibérantes en 2026 implique de procéder à une nouvelle désignation du représentant de l'Agglomération au sein de l'association. Cette représentation est essentielle afin de garantir la continuité de l'implication de l'Agglomération dans la gouvernance de la structure.

M. Le Président.- Il vous est précisé l'activité et les prêts bancaires générés : 1 M€ en 2023, 4 M€ en 2024 et 4 M€ en 2025. C'est une structure qui accompagne. Nous proposons Charlotte Vaillant pour nous y représenter.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

17. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'ADIL 89 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne)

M. Crost.- Dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat et d'amélioration du cadre de vie, l'Agglomération s'inscrit pleinement dans une dynamique partenariale forte avec l'ADIL de l'Yonne.

Cette structure joue un rôle essentiel de service public, en apportant une information neutre, gratuite et accessible à tous nos habitants sur des sujets majeurs : accès au logement, rénovation énergétique, adaptation des logements ou encore relations locatives.

L'Agglomération a fait le choix de s'engager concrètement aux côtés de l'ADIL, notamment à travers le pacte territorial France Rénov', avec une participation financière significative (157 320 € sur la période 2025-2029). Cet engagement permet de garantir un service de proximité renforcé : davantage de permanences, des actions de sensibilisation accrues et un accompagnement adapté aux besoins de nos administrés.

Au-delà du soutien financier, la présence de l'Agglomération au sein des instances de l'ADIL constitue

un véritable levier stratégique. Elle permettra de peser dans les orientations, de veiller à la bonne prise en compte des spécificités de notre territoire et de suivre au plus près la mise en œuvre des dispositifs au bénéfice des habitants.

C'est pourquoi il est proposé de désigner nos représentants, afin d'assurer une implication active de l'Agglomération dans cette gouvernance partenariale essentielle.

M. Le Président.- Il est proposé Jean-Pierre Crost comme titulaire, au regard de sa délégation. L'ADIL 89 était suivie auparavant par Lionel Terrasson, je crois.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

18. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des membres au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCIID)

Nous retirons cette délibération, mais si vous avez des noms de personnes intéressées, communiquez-les-nous. Gilles Pirman a fait une campagne d'appel aux bénévoles sur son panneau ; cela ne semble pas avoir fonctionné. Il faudrait que chacun donne un nom, par exemple quelqu'un qui n'a pas été élu tout de suite dans une commune et qui aurait envie de participer. Ce sont des réunions intéressantes, cela permet de discuter des sujets de bases et de fiscalité. Nicole Langel, qui y a participé, peut nous en dire quelques mots.

Mme Langel.- Elle se réunit une fois par an seulement. Nous étudions, avec les Impôts, les différentes possibilités de modifications des taxes foncières. Cela explique comment c'est calculé, sur la base de la structure du bâtiment, des aménagements à l'intérieur du bâtiment. Nous donnons notre avis. Nous procédons parfois à des petits changements. Il est intéressant que les administrés y participent car cela leur permet de comprendre de quoi il s'agit.

M. Le Président.- Nous le voterons lors de la prochaine assemblée communautaire le 15 juin, mais il faudra alors avoir tous les noms. Nous ne pourrions pas la décaler indéfiniment.

19. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants au comité de suivi relatif à la mutualisation entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Ville de Sens

M. Maïssa.- L'Agglomération et la Ville de Sens sont réunies autour d'une administration mutualisée composée de services en propre, de services partagés et de services communs. L'organisation et le fonctionnement de cette administration sont encadrés par une convention juridique et financière. Elle garantit par ailleurs la gouvernance de l'ensemble, le statut des agents et les modalités financières de remboursement au travers de l'attribution de compensation.

Depuis 2024, un comité de suivi en charge du suivi de la convention a été mis en place. L'Agglomération dispose de trois représentants, qu'il convient de désigner de nouveau, en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante.

M. Le Président.- Ce comité de suivi a été installé lors du précédent mandat. Un travail avait été effectué entre la Ville de Sens et l'Agglomération pour clarifier les rôles de chacun et bien différencier ce qui relève de la CLECT et ce qui relève de la mutualisation propre entre l'EPCI et la Ville de Sens, pour que ce soit plus clair pour tout un chacun. En effet, savoir qui payait quoi n'était pas très clair pour chacun d'entre nous. C'est beaucoup plus le cas depuis deux ou trois ans.

Les noms proposés sont :

- Michel Grass
- Raphaël Maïssa
- Gilles Pirman

Il n'y a pas eu d'autre candidature.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.
 Qui s'abstient ? 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

20. FINANCES – Mise à jour du règlement intérieur de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Mme Quentin.- La Commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a pour mission d'évaluer les charges financières lors des transferts de compétences des communes-membres vers la Communauté d'Agglomération.

Son règlement intérieur doit être actualisé pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et être mis à jour, la répartition des charges des services mutualisés entre la Ville de Sens et la Communauté d'Agglomération relevant désormais du Comité de suivi de la mutualisation.

Annexes (TOME 2) : Projet de règlement intérieur.

M. Le Président.- C'est la mise à jour du règlement.
 Y a-t-il des observations ? Non.

Je mets aux voix.
 Qui est contre ? 0 voix.
 Qui s'abstient ? 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

21. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein du Groupement d'Intérêt Public ARNIA

Le GIP ARNIA de l'Yonne est un outil public de mutualisation qui accompagne les collectivités et leurs groupements dans leur transformation numérique, notamment en matière de dématérialisation, de gestion des données et de cybersécurité.

C'est lui qui fournit notamment le système pour convoquer aux assemblées communautaires. Vous recevez les *emails* à cette fin par le biais de l'ARNIA.

L'Agglomération est adhérente à ce groupement, qui propose des services et un accompagnement technique essentiels pour moderniser l'action publique et développer les services aux usagers. À la suite du renouvellement du Conseil communautaire, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale du GIP.

Il vous est donc proposé de renoncer au scrutin secret pour un vote public, de procéder à cette désignation.

Nous proposons Jimmy Bonnabeau, car il connaît bien ces sujets.

Je mets aux voix.
 Qui est contre ? 0 voix.
 Qui s'abstient ? 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

22. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de l'Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE)

M. Berthault.- L'ASCOMADE est un réseau qui accompagne les collectivités et leurs groupements dans la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, notamment par le partage d'expériences et une veille technique et juridique.

L'Agglomération du Grand Sénonais en est membre. Il revient à l'assemblée de désigner le

représentant au sein de cette association. Il vous est proposé de renoncer au scrutin secret et de procéder à un vote public.

L'ASCOMADE est une association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement.

M. Le Président.- Il est proposé de nommer Éric Berthault car il suit ces sujets pour notre Agglomération.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

23. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Association AMORCE

M. Maïssa.- L'association AMORCE est le principal réseau national des collectivités engagées dans la transition écologique, notamment dans les domaines des déchets, de l'énergie et de l'eau. Elle permet aux intercommunalités de bénéficier d'une expertise technique, d'échanger avec d'autres territoires et d'améliorer leurs politiques publiques.

Pour l'Agglomération, y participer représente un véritable levier pour accompagner ses projets, accéder à des retours d'expérience et faire entendre les spécificités de son territoire au niveau national.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette association.

M. Le Président.- Nous avons eu une demande de Gérard Brunin pour le poste de titulaire et d'Éric Berthault pour le poste de suppléant.

Il n'y a pas eu d'autres candidatures depuis.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

24. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de l'Association ATMO Bourgogne Franche-Comté

M. Le Président.- Je propose que Stéphane Pérennès, qui s'est porté candidat pour nous représenter à l'ATMO et qui la connaît bien, nous en dise l'essentiel.

M. Pérennès.- L'ATMO est l'organisme qui permet d'avoir des informations atmosphériques. Des capteurs sont posés à différents endroits dans les Villes de Sens et de Villeneuve. C'est intéressant car cela permet de suivre l'état de la qualité de l'air. Les correspondants sont relativement remarquables et sont toujours friands de venir nous rencontrer pour présenter leurs dossiers et leurs projets.

M. Le Président.- Stéphane Pérennès a proposé sa candidature. Il n'y a qu'un titulaire, pas de suppléant.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

25. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Association de Parents et amis d'Enfants Inadaptés du Sénonais (APEIS)

M. Pirman.- L'APEIS, Association de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés du Sénonais, fondée en 1963 et basée à Sens, regroupe des familles ayant un proche en situation de handicap mental. Elle a pour mission d'accompagner ces personnes tout au long de leur parcours de vie, en favorisant leur autonomie, leur inclusion sociale et leur bien-être, tout en soutenant également les familles.

L'Agglomération étant partenaire de l'APEIS, il est proposé au Conseil communautaire de renoncer au scrutin secret au profit d'un vote public, de désigner les trois représentants au sein du Conseil d'administration de l'association.

M. Le Président.- Nous avons reçu les candidatures de :

- Hélène Fercocq
- Steve Campagne
- Mathilde Hérouart

Madame Hérouard y était déjà sous la mandature précédente.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

26. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle dans le département de l'Yonne

M. Givord.- En 2024, la Préfecture de l'Yonne a renouvelé la composition de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, dans le but d'intégrer les intercommunalités.

Il est proposé au Conseil communautaire de renoncer au scrutin secret au profit d'un vote public, et de désigner les deux représentants au sein de ladite Commission.

La Commission a pour mission de coordonner l'action en faveur des personnes prostituées au niveau départemental, d'une part, et de rendre un avis sur l'engagement des personnes dans le parcours de sortie de la prostitution, d'autre part.

M. Le Président.- Pour rappel, nous avons des représentants aussi au sein de la Ville. Pour la Ville de Sens, nous envoyons souvent Ghislaine Pieu.

Nous avons eu des demandes de Danielle Pouthé comme titulaire et d'Hélène Fercocq comme suppléante pour l'Agglomération.

Cela se passe à Auxerre, malheureusement, et souvent ce n'est pas en *visio*, donc il faut se déplacer, ce qui peut prendre un peu de temps.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

27. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage

M. Berthault.- La Commission départementale consultative des gens du voyage de l'Yonne est une instance de concertation importante qui réunit l'État, les collectivités, leurs groupements et les représentants des gens du voyage afin d'organiser au mieux leur accueil et leur habitat sur le territoire. Elle intervient notamment dans l'élaboration et le suivi du schéma départemental 2024-2030, qui fixe les besoins en aires d'accueil et en dispositifs d'accompagnement.

Dans ce cadre, l'Agglomération est directement concernée, puisqu'elle y dispose d'un représentant. À la suite du renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à sa désignation.

M. Le Président.- Nous avons eu un seul candidat : Éric Berthault. Étant donné qu'il suit le sujet pour l'Agglomération, il me semble bon que ce soit lui.

Y a-t-il des observations ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

28. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents

M. Le Président.- La présente délibération concerne la désignation de nos représentants au sein du Syndicat mixte de la Vanne et de ses affluents. Ce syndicat intervient dans le cadre de la compétence GEMAPI, qui couvre des enjeux essentiels pour le territoire : la gestion des cours d'eau, la prévention des inondations et la protection des milieux naturels.

Concrètement, il mène des travaux de restauration écologique, des études hydrauliques et des actions pour limiter les risques d'inondation sur l'ensemble du bassin de la Vanne et de ses affluents.

L'Agglomération en est membre et participe à son financement. Il est donc important qu'elle y soit représentée.

Il convient de désigner 6 délégués titulaires et 6 suppléants qui siégeront au Comité syndical pour porter les intérêts du territoire.

Nous avons reçu les demandes de :

Pour les postes de titulaires :

- Nicole Vincent
- Jean-Marie Filleuil
- Jacques Fouquart
- Gérard Brunin
- Steve Campagne

Pour les postes de suppléants :

- Célestin N'Goma
- Nicolas Pichard, éventuellement
- Isabelle Iteman
- Cyril Dubos

À moins d'avoir oublié quelqu'un, il manque un titulaire.

M. Gaujard.- J'avais proposé Bérénice Polrot comme titulaire et Nathalie Prince comme suppléante.

M. Le Président.- Nous mettons donc Mme Polrot en titulaire et Mme Prince en suppléante.

M. Gaujard.- Oui.

M. Le Président.- Nous avons eu l'inverse. D'accord.

Nous aurions ainsi :

En titulaires :

- Nicole Vincent
- Jean-Marie Filleuil
- Jacques Fouquart
- Gérard Brunin
- Steve Campagne
- Bérénice Polrot

En suppléants :

- Célestin N'Goma

- Nicolas Pichard
- Isabelle Iteman
- Cyril Dubos
- Nathalie Prince
- Ghislain Gisbran

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

29. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au sein du Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable Sens Nord Est/Sources des Salles

M. Le Président.- L'Agglomération doit désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable Sens Nord-Est / Source des Salles, dans le cadre de sa compétence en matière d'eau et d'assainissement. Ces représentants sont proposés par les communes concernées par le périmètre du syndicat.

Ce syndicat assure la production et la distribution d'eau potable pour plusieurs communes du territoire, en s'appuyant notamment sur la Source des Salles.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation des représentants de l'Agglomération au sein de ce syndicat, conformément aux propositions des communes concernées.

Les communes concernées sont : Courtois-sur-Yonne, Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Noé, Saligny, Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Villiers-Louis et Voisines.

Il faut deux titulaires et un suppléant par commune.

Je vous donne les noms :

Courtois-sur-Yonne : Florian Ion et Éric Berthault

Fontaine-la-Gaillarde : Jérémie Sauvage et Caroline Leuow

Maillot : Joël Pérez, Gildas Ntondelet

Malay-le-Grand : Alain Pentecôte et Thierry Roig-Pons

Malay-le-Petit : Pascal Rémond et Valérie Février

Noé : Pascal Théréal et Thierry Pourrin

Saligny : Isabelle Iteman et Denis Rolland

Saint-Clément : Michel Jouan et Étienne Henriot

Saint-Denis-lès-Sens : Alexandre Bouchier, Pascal Barbet et Thierry Virefolet

Saint-Martin-du-Tertre : Francis Berry et Amandine Vaheer

M. Gaujard.- Pour Villiers-Louis : Bérénice Polrot et Stéphane Offer.

M. Le Président.- Et Voisines : Gérard Ganet et Pierre Baert.

Tout sera remis au propre dans la délibération quand elle sera envoyée au syndicat.

Je précise que, pour le syndicat de la Vannes, l'Assemblée générale a lieu demain. J'ai envoyé aux futurs titulaires la convocation que l'Agglomération avait reçue dans l'attente des désignations. Je suis désolé, mais ils se précipitent tous pour faire leurs assemblées constitutives alors que tout le monde n'a pas encore délibéré. Je vous l'ai envoyée en espérant que vous puissiez vous libérer, mais j'en suis désolé.

Je mets aux voix pour acter les représentants qui siégeront à la SMAEP.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

30. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Cadre et qualité de vie – Approbation d'une convention pour le raccordement de Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC

M. Crost.- La présente délibération concerne la désignation de nos représentants au sein de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté.

Cet établissement est un outil essentiel pour les collectivités et leurs groupements. Il les accompagne dans les projets d'aménagement en intervenant sur le foncier : il peut acheter des terrains ou des biens, les porter financièrement, puis les rétrocéder lorsque les projets sont prêts.

Cela permet de faciliter la réalisation d'opérations de logements, de développement économique ou encore de revitalisation de centres-villes, tout en sécurisant les montages financiers.

En tant que membre, l'Agglomération participe à sa gouvernance. Il convient donc aujourd'hui de désigner les 3 délégués titulaires et les 3 suppléants qui siégeront au sein de l'Assemblée générale pour porter les intérêts du territoire.

M. Le Président.- Nous avons eu des propositions.

- Comme titulaires :

- Michel Grass
- Paul-Antoine de Carville
- Alexandre Bouchier

- Comme suppléants :

- Danielle Pouthé
- Gérard Brunin
- Clarisse Quentin

L'EPF a été pour l'instant utilisé uniquement par la commune de Saint-Denis-lès-Sens, qui a racheté avec Sainte-Colombe. Michel Grass peut peut-être donner quelques explications...

M. Grass.- C'est un organisme mutualisé entre un certain nombre de collectivités de Bourgogne-Franche-Comté. Il permet de faire un portage sur des projets que nous ne pouvons pas forcément réalisés dans l'immédiat. Il faut être très attentif car, au bout de 10 ans, maximum 14 ans, il faut racheter le bien à cet Etablissement Public Foncier. Il faut donc être certain de pouvoir transmettre le projet à un acteur privé le cas échéant.

M. Le Président.- Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

31. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne et à la commission consultative (SDEY)

M. Maïssa.- L'Agglomération est directement concernée par la création, à l'initiative du Syndicat départemental d'Énergie de l'Yonne, d'une commission consultative dédiée aux enjeux énergétiques.

Cette commission constitue une opportunité importante, dans le sens où elle permet de participer pleinement à la coordination des politiques locales en matière d'énergie, de contribuer à la cohérence des investissements et de renforcer l'engagement de l'Agglomération en faveur de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant afin que l'Agglomération soit pleinement impliquée et défendue au sein de cette instance.

M. Le Président.- Nous avons eu plusieurs demandes. Il est proposé Jacques Fouquart comme titulaire et Sylvain Sabard comme suppléant.

Y a-t-il d'autres demandes ? Non.

Je mets aux voix.
 Qui est contre ? 0 voix.
 Qui s'abstient ? 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

32. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de l'Agglomération au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sens

M. Pirman.- Le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sens est un organe de gouvernance réunissant des représentants des collectivités territoriales, du personnel médical et hospitalier ainsi que des usagers. Présidé par le maire de Sens, il a pour principales missions de définir les orientations stratégiques de l'établissement, de contrôler et d'approuver ses comptes et rapports d'activité, de veiller à la qualité des soins et à la bonne gestion de l'hôpital, ainsi que de se prononcer sur les projets de coopération avec d'autres établissements de santé.

L'Agglomération y est représentée par un représentant désigné par le Conseil communautaire. Il est donc proposé de renoncer au scrutin secret au profit d'un vote public, de désigner ce représentant.

M. Le Président.- La Ville de Sens y a deux représentants, le Département un, Gilles Pirman, et il y a les représentants du corps médical.

Nous avons eu plusieurs demandes et nous proposons de nommer pour l'Agglomération Laurence Schoenberger, car elle suit le sujet de la santé comme conseillère déléguée, et Nadège Naze, car l'hôpital de Villeneuve-sur-Yonne a fusionné il y a deux ans avec le Centre hospitalier de Sens, celui-ci ayant donc désormais une antenne à Villeneuve-sur-Yonne. Il est important que Nadège Naze, qui siège déjà au sein du Conseil, puisse continuer, notamment du fait de projets de réhabilitation importants en cours à Villeneuve-sur-Yonne. Ils n'avancent pas suffisamment vite. Il y a un sujet avec le Département. C'est en cours.

Il y avait d'autres demandes, je suis désolé, mais nous ne pouvons pas inventer plus de places qu'il n'en existe au sein du Conseil.

Je mets aux voix.
 Qui est contre ? 0 voix.
 Qui s'abstient ? 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

33. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'association pour Adultes de Jeunes Handicapés (APAJH)

M. Pirman.- Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'APAJH.

Pour rappel, l'APAJH est une association engagée en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, qu'elle accompagne à tous les âges de la vie à travers des dispositifs médico-sociaux, éducatifs et professionnels. Son action contribue au développement de l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, ainsi qu'au soutien des familles.

À la suite du renouvellement de l'assemblée, il convient de désigner quatre représentants appelés à siéger au sein de cette association.

M. Le Président.- Nous avons eu trois demandes sur quatre :

- Gérard Ganet
- Hélène Fercocq
- Steve Campagne

Il reste une place de titulaire. D'autres collectivités y ont des représentants. La Ville de Sens en a deux.

D'autres personnes souhaiteraient-elles siéger au titre de l'Agglomération ?

Mme Vigne.- Monsieur Massard.

M. Le Président.- D'accord.

Nous proposons ainsi :

- Gérard Ganet
- Hélène Fercocq
- Steve Campagne
- Ludovic Massard

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

34. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Comité des Partenaires (mobilité)

M. Givord.- Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation des représentants de l'Agglomération au sein du Comité des Partenaires des mobilités.

Pour rappel, ce comité, instauré en 2023, constitue un espace de dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés par les déplacements sur le territoire : élus, institutions, employeurs, usagers, habitants et transporteurs. Il permet d'associer largement ces acteurs à la définition et à l'évaluation de la politique de mobilité menée par l'Agglomération.

Dans ce cadre, et à la suite du renouvellement de l'assemblée, il convient de désigner cinq élus pour représenter l'Agglomération au sein de ce comité, d'une part, et d'approuver le règlement relatif au tirage au sort des habitants appelés à y siéger, d'autre part, afin de garantir une représentation citoyenne renouvelée.

Annexe (TOME 2) : Projet de règlement relatif au tirage au sort des habitants.

M. Le Président.- Nous proposons :

- Raphaël Maïssa
- Isabelle Boulmier
- Gérard Brunin
- Danièle Mélain

Il reste une place de titulaire. Quelqu'un s'intéresse-t-il au sujet de la mobilité ? Monsieur Bernier.

Les titulaires présentés sont donc :

- Raphaël Maïssa
- Isabelle Boulmier
- Gérard Brunin
- Danièle Mélain
- Luc Bernier

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

35. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération à la Commission locale des transports publics particuliers de personnes

M. Givord.- La Commission départementale des transports publics particuliers de personnes constitue une instance essentielle de concertation et de dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués dans l'organisation des mobilités sur le territoire. Elle joue un rôle central dans l'accompagnement des évolutions du secteur, en particulier pour les taxis et les véhicules de transport avec chauffeur, dans un cadre réglementaire

en constante adaptation.

L'Agglomération du Grand Sénonais y est pleinement associée, en y disposant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Cette présence traduit la volonté de s'impliquer activement dans les réflexions relatives à la mobilité et à l'organisation des transports sur le territoire départemental.

Dans ce cadre, et à la suite du renouvellement de l'assemblée, il convient de désigner les deux représentants pour représenter l'Agglomération au sein de cette commission.

M. Le Président.- Nous proposons Jean-Luc Givord comme titulaire au regard de ses délégations. Nous n'avons pas de suppléant. Quelqu'un est-il intéressé ? Monsieur Bernier.

Nous proposons ainsi Jean-Luc Givord comme titulaire et Luc Bernier comme suppléant.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

36. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de l'Agglomération à la Commission consultative d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

M. Givord.- Il est proposé de procéder à la désignation des représentants de l'Agglomération au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité.

Pour rappel, cette commission s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005, qui prévoit la mise en place d'une instance dédiée à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Créée à l'échelle intercommunale en 2017, elle intervient sur l'ensemble de la chaîne de déplacement, qu'il s'agisse de la voirie, des espaces publics, des bâtiments ou encore des transports.

Dans le contexte du renouvellement de l'assemblée, il convient de désigner six représentants pour siéger au sein de cette commission.

M. Le Président.- Nous proposons :

- Danièle Mélain
- Danielle Pouthé
- Gérard Ganet
- Nadège Naze
- Gérard Brunin
- Hélène Fercocq

Mme Naze.- Comme je l'avais demandé en Conférence des maires, il faudra nous confirmer si les communes concernées par cette Commission, celle de plus de 5 000 habitants de mémoire, peuvent toujours intégrer la Commission intercommunale. Cela nous évite d'en avoir une dans nos petites communes et cela nous donne la marche à suivre. Je pense que nous n'étions pas tout à fait dans les clous la dernière fois. Il serait bien de l'être cette fois. Merci.

M. Le Président.- Nous notons ce sujet. À ma connaissance, à la Ville de Sens, elle ne s'était pas réunie depuis quelque temps. C'est sans doute le cas de beaucoup de communes.

Mme Naze.- La délibération votée lors du mandat précédent court toujours, donc nous avons toujours des représentants de Villeneuve-sur-Yonne. Ils font partie du Conseil municipal, pas nécessairement du Conseil communautaire.

Merci.

M. Le Président.- Oui, mais il faudra les désigner lors d'un Conseil.

Je mets aux voix les personnes proposées ci-dessus.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je reviens sur la délibération concernant l'Agence d'attractivité car ce ne sont pas 7 représentants

dont le Président, mais 7 représentants plus le Président.

Je propose :

- Comme titulaires au Conseil d'administration :

- Clarisse Quentin
- Ouardiya Boudjemline
- Laurence Ethuin-Coffinet
- Nadège Naze
- Flore Der Agobian
- Simone Mangeon
- Jean-Louis Gaujard

- Comme membres de l'Assemblée générale :

- Danièle Mélain
- Laurence Schoenberger
- Cyril Dubos
- Daniel Cordillot
- Améline Vanlauwe
- Oreste Pessaud

Il nous faudrait une septième personne pour l'Assemblée générale.

Nous avons deux demandes.

Il pourrait y avoir du changement, il y a des réflexions sur un rééquilibrage dans les statuts. Pour l'instant, nous proposons Béatrix Schanen-Zeppa et nous pourrions éventuellement rouvrir des postes pour l'Assemblée générale si elle est agrandie, si cela vous convient.

Nous remplaçons Cyril Dubos -qui accepte et je le remercie- par Charlotte Vaillant à l'Assemblée générale.

Je remets ce point aux voix :

- Comme titulaires au Conseil d'administration :

- Clarisse Quentin
- Ouardiya Boudjemline
- Laurence Ethuin-Coffinet
- Nadège Naze
- Flore Der Agobian
- Simone Mangeon
- Jean-Louis Gaujard

- Comme membres de l'Assemblée générale :

- Danièle Mélain
- Laurence Schoenberger
- Charlotte Vaillant
- Daniel Cordillot
- Améline Vanlauwe
- Oreste Pessaud
- Béatrix Schanen-Zeppa

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

37. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ressources humaines – Fixation des orientations et des crédits alloués à la formation des élus

Mme Langel.- Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil communautaire de fixer les orientations et le budget de formation des élus, fixé à 10 000 € pour l'exercice 2026.

La présente délibération précise par ailleurs les modalités de prise en charge des frais (pédagogie, déplacements) et de compensation des pertes de revenus, tout en rappelant l'existence du Droit Individuel à la Formation (DIFE).

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

38. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ressources humaines – Création de postes de collaborateurs de cabinet mutualisés

Mme Langel.- L'autorité territoriale peut constituer un cabinet composé de collaborateurs qui lui sont directement rattachés et l'assistent dans ses responsabilités politiques et administratives.

Ces emplois sont régis par le décret du 16 décembre 1987 et sont incompatibles avec tout emploi permanent au sein d'une intercommunalité.

Les collaborateurs de cabinet sont recrutés par contrat, sans droit à titularisation.

Leur mission est distincte de la gestion administrative des services, assurée par la direction générale.

Ils ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale et leurs fonctions prennent fin avec le mandat de celle-ci.

Leur nombre est strictement limité selon la nature et la taille de l'intercommunalité. La rémunération est plafonnée à 90 % des montants applicables aux emplois ou grades administratifs les plus élevés.

La délibération du Conseil porte uniquement sur le nombre de collaborateurs et l'ouverture des crédits nécessaires.

(Arrivée de Mme Robichon)...

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ? Non.

Je rappelle que le directeur de cabinet mutualisé, Adrien Dubrasquet, est à votre disposition.

Le second poste dont il est question n'est pas pourvu. Cela nous laisse la possibilité de le faire selon les besoins, mais aujourd'hui il n'est pas pourvu.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 4 voix (Mme Vigne, Mme Robichon, M. Bernier et M. Massard).

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

39. FINANCES – Approbation du règlement budgétaire et financier

Mme Quentin.- Le règlement budgétaire financier (RBF) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements. C'est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il est voté par son assemblée délibérante. Un règlement budgétaire financier est donc propre à une intercommunalité.

Le RBF a aussi une vocation pédagogique : il vise à informer non seulement les élus, mais aussi l'ensemble des services de l'Agglomération, en particulier les services financiers. Il permet de rappeler les normes et les principes comptables avec exactitude et de créer une culture commune de gestion.

Ce règlement doit être adopté en début de mandature, avant l'adoption du premier budget primitif. Il est valable pour la durée du mandat.

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.
Je vous remercie.

40. FINANCES – Stratégie et pilotage – Demande de cofinancement du poste de manager de commerce auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du programme Action Cœur de Ville

M. Grass.- Dans un contexte de mutation rapide des modes de consommation et de fragilisation du commerce de proximité, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais entend renforcer son action en faveur de la revitalisation commerciale aux côtés des autres acteurs locaux impliqués, notamment la Ville de Sens.

Le poste de manager de commerce, créé en 2021, constitue un levier opérationnel central pour :

- Structurer et animer le tissu commercial.
- Accompagner les commerçants et porteurs de projet.
- Lutter contre la vacance commerciale.
- Renforcer l'attractivité du cœur de ville de Sens ainsi que des cœurs de bourgs et de quartiers.

Afin de consolider cette ingénierie, il est proposé de solliciter un cofinancement auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 20 000 € par an pendant 2 ans, soit 40 000 € maximum.

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ? Non.

Ce dispositif est en place depuis quelques années dans beaucoup de villes moyennes d'Agglomération de notre taille.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 4 voix (Mme Vigne, Mme Robichon, M. Bernier et M. Massard).

La délibération est adoptée.

Je vous remercie.

M. Bernier.- Nous nous sommes abstenus car nous avons du mal à percevoir la plus-value de ce poste de manager, surtout depuis 2021, vu le contexte actuel et la fermeture de différents commerces que nous constatons depuis un certain nombre d'années.

41. FINANCES – Renouvellement du contrat de carte achat

Mme Quentin.- Le recours à la carte achat dans les marchés publics permet de simplifier les procédures d'achat de petit montant, de réduire les délais de paiement des prestataires et fournisseurs et d'effectuer des achats en ligne. Le contrat actuel arrivant à échéance au 30 juin prochain, il est proposé au Conseil communautaire de renouveler le contrat auprès de la Caisse d'Épargne pour une nouvelle durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ? Non.

Dans toutes nos collectivités, il est compliqué d'avoir une carte, nous ne pouvons pas acheter des petites choses sur des sites d'occasion. Il est bloquant de devoir tout passer par la Trésorerie. Cela permet de le faire. Cela coûte relativement cher car c'est très technique.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

42. FINANCES – Garantie d'emprunt – HABELLIS – Réhabilitation de 5 logements collectifs – 6 rue Montpezat

M. Le Président.- Nous aurons toujours des garanties d'emprunt pour accompagner les bailleurs qui réhabilitent des logements dans l'Agglomération.

Mme Quentin.- HABELLIS souhaite réhabiliter 5 logements situés 6 rue Montpezat à Sens (résidence Hubert Thomas). L'objectif des travaux est d'améliorer l'étiquette énergétique.

La présente délibération a pour objet l'accord d'une garantie d'emprunt en faveur d'HABELLIS pour

25 %, soit 25 625 €, d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 102 500 € pour la réalisation de cette opération.

La Ville de Sens et le Conseil départemental de l'Yonne sont également appelés à apporter leur garantie à hauteur respectivement de 25 % et 50 %.

C'est un règlement classique de garantie des emprunts des bailleurs sociaux.

Annexes (TOME 2) : Courrier de demande de garantie du 20 février 2026 ; Descriptif détaillé du projet ; Plan de financement ; Contrat de prêt n°184861 et tableau d'amortissement – Banque des Territoires ; Détail du coût prévisionnel ; Équilibre financier ; Extrait de la délibération du CA de la SA HLM Habellis du 22/02/2023

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ?

M. Crost.- Je me mets en retrait du vote en tant que membre du Conseil d'administration.

M. Le Président.- Moi aussi, pour la même raison.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée, Jean-Pierre Crost et Paul-Antoine de Carville n'ayant pas participé au vote.

Je vous remercie.

Les logements concernés sont proches du collège.

43. FINANCES – Garantie d'emprunt – HABELLIS – Réhabilitation de 22 logements

Mme Quentin.- Vous avez la liste des 22 logements à réhabiliter.

HABELLIS souhaite réhabiliter 22 logements situés sur diverses adresses à Sens. Cette opération multisite a pour objectif l'amélioration et la valorisation du patrimoine existant, en lien avec les obligations instaurées par la loi Climat et Résilience et s'accompagne également d'une volonté forte de la réduction des consommations énergétiques du parc concerné.

La présente délibération a pour objet l'accord d'une garantie d'emprunt en faveur d'HABELLIS pour 25 %, soit 198 268 €, d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 793 072 € pour la réalisation de cette opération.

La Ville de Sens et le Conseil départemental de l'Yonne sont également appelés à apporter leur garantie respectivement à hauteur de 25 % et 50 %.

Annexes (TOME 2) : Courrier de demande de garantie du 29 janvier 2026 ; Descriptif détaillé du projet ; Plan de financement ; Contrat de prêt n°183781 et tableau d'amortissement – Banque des Territoires ; Détail du coût prévisionnel ; Équilibre financier ; Extrait PV du CA de la SA HLM Habellis du 21/02/2024.

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ? Non.

Jean-Pierre Crost et Paul-Antoine de Carville ne participent pas au vote. Nous vérifierons toutefois l'obligation de non-participation.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée, Jean-Pierre Crost et Paul-Antoine de Carville n'ayant pas participé au vote.

Je vous remercie.

44. FINANCES – Garantie d'emprunt – HABELLIS – Construction de 60 logements collectifs dans le cadre de l'ANRU situés route de Voulx à Sens

Mme Quentin.- HABELLIS souhaite construire 60 logements collectifs au 13/15 route de Voulx à Sens.

Le programme s'inscrit dans le cadre de la recomposition ANRU. La construction débutera après démolition des deux bâtiments commerciaux libres de toute occupation.

La présente délibération a pour objet l'accord d'une garantie d'emprunt en faveur d'HABELLIS pour 25 %, soit 1 612 250,50 €, d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 6 449 002 € pour la réalisation de cette opération.

La Ville de Sens et le Conseil départemental de l'Yonne sont également appelés à apporter leur garantie respectivement à hauteur de 25 % et 50 %.

Annexes (TOME 2) : Courrier de demande de garantie du 13 avril 2026 ; Descriptif détaillé du projet ; Plan de financement ; Contrat de prêt n°184043 et tableau d'amortissement – Banque des Territoires ; Détail du coût prévisionnel ; Équilibre financier ; Extrait PV du CA de la SA HLM Habellis du 17/12/2025.

M. Le Président. - Y a-t-il des observations ? Non.

Jean-Pierre Crost et Paul-Antoine de Carville ne participent pas au vote. Nous vérifierons toutefois l'obligation de non-participation.

Le site est fréquenté par beaucoup de communes. Nous passons à proximité pour aller à Courtois, à Saint-Martin, à Paron. Ces 60 logements seront bien utiles.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée, Jean-Pierre Crost et Paul-Antoine de Carville n'ayant pas participé au vote.

.
Je vous remercie.

III. AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

45. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Sport – Approbations des conventions tripartites pour l'utilisation des établissements aquatiques par les collèges de Sens et le collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) – Année scolaire 2026-2027 et suivantes

M. Dubos. - L'Education Physique et sportive (EPS) fait partie des enseignements dispensés par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). Cette discipline doit se pratiquer dans des locaux adaptés.

Les collèges Champs-Plaisants, Mallarmé et Montpezat situés à Sens, le collège Gaston Ramon situé à Villeneuve-l'Archevêque, sollicitent, dans le cadre de leur mission pédagogique, l'utilisation des établissements aquatiques pour dispenser les cours d'EPS. Cette collaboration s'inscrit dans une logique de mutualisation des ressources publiques, visant à optimiser l'usage des infrastructures existantes tout en garantissant aux élèves un accès équitable à des installations de qualité.

Les conventions actuellement en vigueur, conclues pour encadrer cette utilisation, arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026. Il apparaît donc nécessaire de les renouveler afin d'assurer la continuité du service public de l'éducation et de pérenniser les modalités d'accès aux équipements sportifs communautaires. Ces nouvelles conventions, tripartites (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Conseil Départemental de l'Yonne, établissement scolaire concerné), définiront les droits et obligations de chaque partie et entreront en application à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Annexes (TOME 2) : Conventions.

M. Le Président. - Lors de la prochaine Conférence des maires, le 8 juin, nous parlerons de la piscine, où des travaux importants vont être réalisés.

Je précise que nous nous engageons là avec Villeneuve-l'Archevêque, mais il est clair qu'en fonction des contraintes liées à l'ouverture future de la piscine Tournesol, l'Agglomération sera prioritaire, quoi qu'il arrive. Si les communes alentour peuvent en bénéficier, tant mieux, mais les enfants des écoles et collèges de

notre Agglomération y auront accès en priorité. La piscine offrira moins de places. La priorité est l'apprentissage. Il n'est pas impossible que cette convention soit réinterrogée à partir de 2027-2028. C'est bien précisé dans le cadre de ce partenariat.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

46. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Politique de la Ville – Attribution des subventions au titre de la programmation 2026 du Contrat de Ville du Sénonais

M. Pirman.- Le Contrat de Ville du Sénonais a vocation à soutenir des projets répondant aux axes stratégiques définis dans l'appel à projets s'y référant. Pour la programmation 2026, les demandes de subventions ont été étudiées par le comité technique du 24 février 2026 et arbitrées en comité de pilotage du 8 avril 2026.

Dans ce cadre, une demande a reçu un avis favorable pour l'octroi de financements par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour un montant total envisagé de 6 500 €.

Annexe (TOME 2) : Tableau de programmation 2026 de l'appel à projets du Contrat de Ville du Sénonais.

M. Le Président.- Nous remercions tous les partenaires qui financent ces sujets : la Région, la Ville de Sens, l'Agglomération, l'État, en grande partie. 51 actions sont financées.

Y a-t-il des observations ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée, Clarisse Quentin et Stéphane Pérennès n'ayant pas pris part au vote.

Je vous remercie.

47. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Tourisme – Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Intercommunal (porté par la SPL « Agence d'Attractivité Sens Intense » en 2ème catégorie

Mme Quentin.- La compétence tourisme relève du champ d'action de l'Agglomération. Dans ce cadre, le choix d'en confier l'exercice opérationnel à la SPL Agence d'Attractivité Sens Intense a été fait, pour qu'elle agisse pour le compte de l'Agglomération, notamment en matière d'accueil, de promotion et de développement touristique.

De plus, les offices de tourisme peuvent être classés par catégorie suivant le niveau des aménagements de l'établissement et les services garantis au public en fonction de critères fixés par arrêté ministériel. Le classement des Offices de tourisme est une reconnaissance valable 5 ans.

Il incombe aujourd'hui de renouveler le classement en 2^e catégorie de l'Agence d'Attractivité « Sens Intense » (AASI) afin de garantir des standards de qualité élevés (accueil multilingue, performance numérique). Cette démarche vise à renforcer l'image du territoire, soutenir les acteurs locaux et sécuriser l'accès aux subventions publiques.

Il convient d'approuver la demande de classement en 2^e catégorie de l'AASI exerçant les missions d'Office de tourisme et de l'autoriser à déposer le dossier de classement en Préfecture pour le compte de l'Agglomération.

M. Le Président.- Y a-t-il des observations ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous sommes arrivés au terme des délibérations. Nous avons une demande d'intervention de la part de Steve Campagne. Je lui laisse la parole.

M. Campagne.- Ayant entendu dire au début que l'Agglomération n'était peut-être pas en coopération avec les communes, je tiens à dire que, depuis notre élection, nous avons eu à bénéficier des conseils des services de l'eau notamment, pour l'eau potable et l'eau pluviale. Nous avons trouvé des agents de grande qualité. J'ai aussi beaucoup apprécié la venue du vice-président sur la commune, il nous en a informés avant et a cherché à être dans une démarche concertée. Quand c'est bien, il faut aussi le souligner et c'était très bien.

M. Le Président.- Je transmettrai le message au vice-président et je laisserai le directeur général transmettre ces remerciements à ses équipes.

Pour information, le prochain Conseil communautaire aura lieu le lundi 15 juin 2026. Je vous informe aussi que le 5 juin, quelques communes doivent obligatoirement tenir un Conseil municipal concernant les sénatoriales. Je l'annonce aussi pour les élus de Sens, j'en profite pour en parler à tout le monde. L'État a imposé une date unique pour toutes les communes de France, le 5 juin, pour voter. Ces Conseils dureront dix minutes, mais nous y sommes contraints, on ne nous laisse pas le choix de le faire à un autre moment.

Je rassure tout le monde : il y aura une délibération, il faut simplement avoir le quorum dans les Conseils pour pouvoir le voter. Ce sera très rapide. Si vous ne pouvez être présent le 5, il n'y a aucun problème, il faut simplement acter qu'il y a des suppléants.

Notez-le, si l'information ne vous est pas encore parvenue.

M. Le Président.- Beaucoup d'élus ne seront pas disponibles car nous prévenons tardivement. La date nous est arrivée tardivement. Je ne suis même pas sûr qu'elle soit encore arrivée dans les Conseils officiellement. Elle vient d'arriver.

Je vous souhaite une bonne semaine et vous donne rendez-vous le 15 juin pour notre prochain Conseil communautaire.

La séance est levée à 20 h 07.

Le Président de l'Agglomération du
Grand Sénonais,



Paul-Antoine de CARVILLE

Le secrétaire de séance,



Fabrice LOISEAU